

La lettre de la

CPDT

*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

n° **60**
Décembre 2022

03

Recyclage urbain et exploitation optimale du stock bâti et du foncier artificialisé

07

Quelles métriques pertinentes pour accompagner l'émergence du vélo ?

08-09

Deux nouvelles publications sur le tourisme et l'acceptabilité sociale

10

Une fresque pour comprendre le processus d'inondation

Après deux années en formule webinaire en raison de la Covid-19, le **colloque de la CPDT** revient à sa traditionnelle formule présentielle le 15 décembre à la Sucrierie (Wavre). Sur le thème « **Des outils pour aider à la gouvernance des territoires** », il portera sur les principales recherches CPDT de ces trois dernières années qui se clôturent en décembre. Les équipes de recherche, parfois accompagnées d'invités (experts, acteurs locaux...), vous invitent à participer à des ateliers interactifs et dynamiques où les participants pourront prendre connaissance des résultats, recommandations et publications clés pour leurs pratiques quotidiennes ainsi qu'échanger sur ceux-ci. Pour de plus amples informations sur le programme et les modalités d'inscription, nous dirigeons le lecteur vers la dernière page de cette lettre et notre site internet.

L'article recherche de cette lettre concerne un des volets de la recherche « **Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain** ». Dans la perspective d'un arrêt de l'artificialisation de nouvelles terres en 2050, les besoins en logements pourront-ils être rencontrés ? En considérant la part du recyclage dans la production de logements ces dernières années et le potentiel de production de logements par densification douce que représente le foncier déjà artificialisé, il s'avère que théoriquement oui et pour plus de 50 ans d'après les résultats de cette étude. La méthodologie et les résultats font l'objet de la note de recherche 85 « Recyclage urbain et exploitation optimale du stock bâti et du foncier artificialisé », prochainement disponible sur le site de la CPDT.

Depuis deux ans, des bourses doctorales CPDT permettent de financer deux jeunes chercheuses. Aujourd'hui, Barbara Stinghambert (CREAT) aborde de premiers résultats de sa thèse : « **Quelles métriques pertinentes pour accompagner l'émergence du vélo ?** ». Elle a développé un indicateur permettant de territorialiser le potentiel de transfert modal vers le vélo qui tient compte de l'influence de l'usager (envie et capacité de faire du vélo) et de son utilisation du territoire (besoins en déplacements accessibles en vélo).

Les terribles inondations que la Wallonie a connu à l'été 2021 amènent à questionner les pratiques d'aménagement du territoire. En vue de définir les formes que peuvent prendre les principes de prévention et d'atténuation sur le territoire, il s'avère indispensable de comprendre le processus d'inondation avec les concepts et enjeux systémiques du cycle de l'eau. A cette fin, l'équipe formation a construit et expérimenté avec les CATUs et les agents du DATU un « serous game » de fresque du risque d'inondation.

Au niveau des publications, en août dernier paraissait la note de recherche 83 « **L'acceptabilité sociale des projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme** ». Traitant de la densification des centralités et du développement de nouvelles infrastructures énergétiques, donc de deux types de projets rencontrant localement des oppositions citoyennes, la note développe le concept d'acceptabilité, les facteurs influant sur l'acceptation des projets, les leviers de l'acceptabilité sociale et les recommandations formulées par la recherche.

Dernière en date, la note de recherche 84 « **Analyses territoriales et touristiques de la zone de loisirs au plan de secteur** » complète les connaissances déjà recueillies par la recherche « Tourisme et territoire : gérer le passé et préparer l'avenir » au sein des deux recueils de fiches touristiques (hors-séries). La note aborde la répartition, l'emprise spatiale et les principales caractéristiques des 928 zones de loisirs, le gisement de zones de loisirs libres sans contraintes fortes, les méthodologies pour caractériser et évaluer le potentiel de celles-ci et des recommandations pour encadrer le développement de la fonction touristique au sein de cette zone du Plan de secteur.

Les coordinateurs de la CPDT
Valérie Cawoy, Martin Grandjean et Jean-Marc Lambotte

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Coordinatrice de la CPDT :

Annick Fourmeaux,
SPW - Territoire, Logement, Patrimoine,
Energie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
annick.fourmeaux@spw.wallonie.be
Tél. 081/33.21.35

Les équipes de recherche

ULB-IGEAT

Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire

CP 130/2, Av. F. Roosevelt 50
1050 Bruxelles
valerie.cawoy@ulb.be
Tél. 02/650 65 60
Coordination : Anya Diekmann, Jean-Michel Decroly

UCL-CREAT

Centre de Recherches et d'Études pour l'Action Territoriale

Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
sabine.gerard@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27
Coordination : Yves Hanin & Martin Grandjean

ULiège-Lepur

Centre de recherche en Sciences de la Ville, du Grand Territoire et du Milieu rural

Allée de la Découverte 9 B52/3
- 4000 Liège
jm.lambotte@uliege.be
Tél. 04/366 58 93
Coordination : Jean-Marie Halleux & Jean-Marc Lambotte

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur notre site : cpdt.wallonie.be ou par voie postale, en téléphonant au 1718 ou en envoyant votre demande à ediwall@spw.wallonie.be

Vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner ? Envoyez votre demande à valerie.cawoy@ulb.be

Éditrice responsable :

Annick Fourmeaux

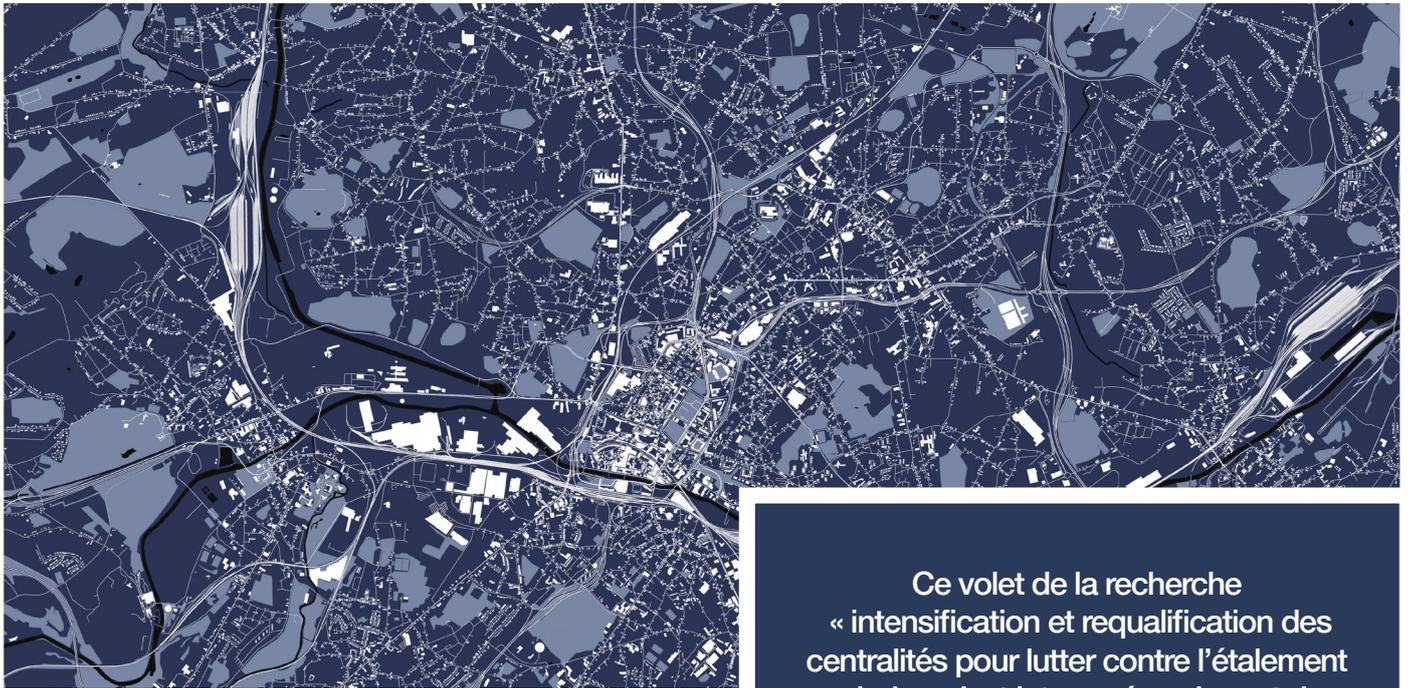
Conception de la Lettre :

Benoît Kensier

Crédits :

Adobe Stock (photos)

Code ISSN : 2466-9067 (P) - 2736-3988 (N)



RECYCLAGE URBAIN ET EXPLOITATION OPTIMALE DU STOCK BÂTI ET DU FONCIER ARTIFICIALISÉ

Ce volet de la recherche « intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain » s'est interrogé sur la part du recyclage urbain dans la production de logements de ces dernières années et sur le potentiel de production de logements que représente le foncier déjà artificialisé. En voici les principaux résultats !

Cette recherche a été l'occasion de tester les données cadastrales. Celles-ci se sont avérées plus aptes à renseigner sur la nature artificialisée ou non des terrains que les données de permis qui ne fournissent pas cette information. En effet, les données cadastrales ont l'avantage d'avoir conservé un historique des modifications apportées au parc immobilier. Cela a permis à l'équipe de recherche de réaliser une sélection, très précise dans le temps, des parcelles à analyser dans le cadre de cette étude.

C'est par une analyse diachronique, que les chercheurs ont identifié la part du recyclage urbain dans la production de logements. Il s'agit là d'un indicateur de suivi appelé à jouer un rôle important dans la perspective du zéro artificialisation nette puisque d'ici 2050 cette part doit tendre vers les 100%.

Dans un premier temps, les terrains présentant des constructions neuves, modifiées ou démolies ont été identifiés. Ensuite,

l'équipe a évalué, sur ces mêmes terrains, l'évolution du nombre de logements par comparaison entre deux années. Enfin, les types d'évolutions observées dans le temps pour ces parcelles ont fait l'objet d'une classification.

Concernant le potentiel de production de logements que représente le foncier déjà artificialisé, l'équipe a procédé à une **modélisation du potentiel de densification résidentielle suivant cinq modes de densification douce** et en analysant uniquement les terrains avec vocation résidentielle et déjà artificialisés. **Les cinq modes sont les suivants :**

1. Accueil de nouvelles constructions sur des terrains déjà artificialisés
2. Extension horizontale d'un bâtiment existant (avec division)
3. Extension verticale d'un bâtiment existant

4. Démolition-reconstruction

5. Division de logements existants sans modification de leur enveloppe

Pour chaque mode, des conditions d'application ont été identifiées selon trois critères :

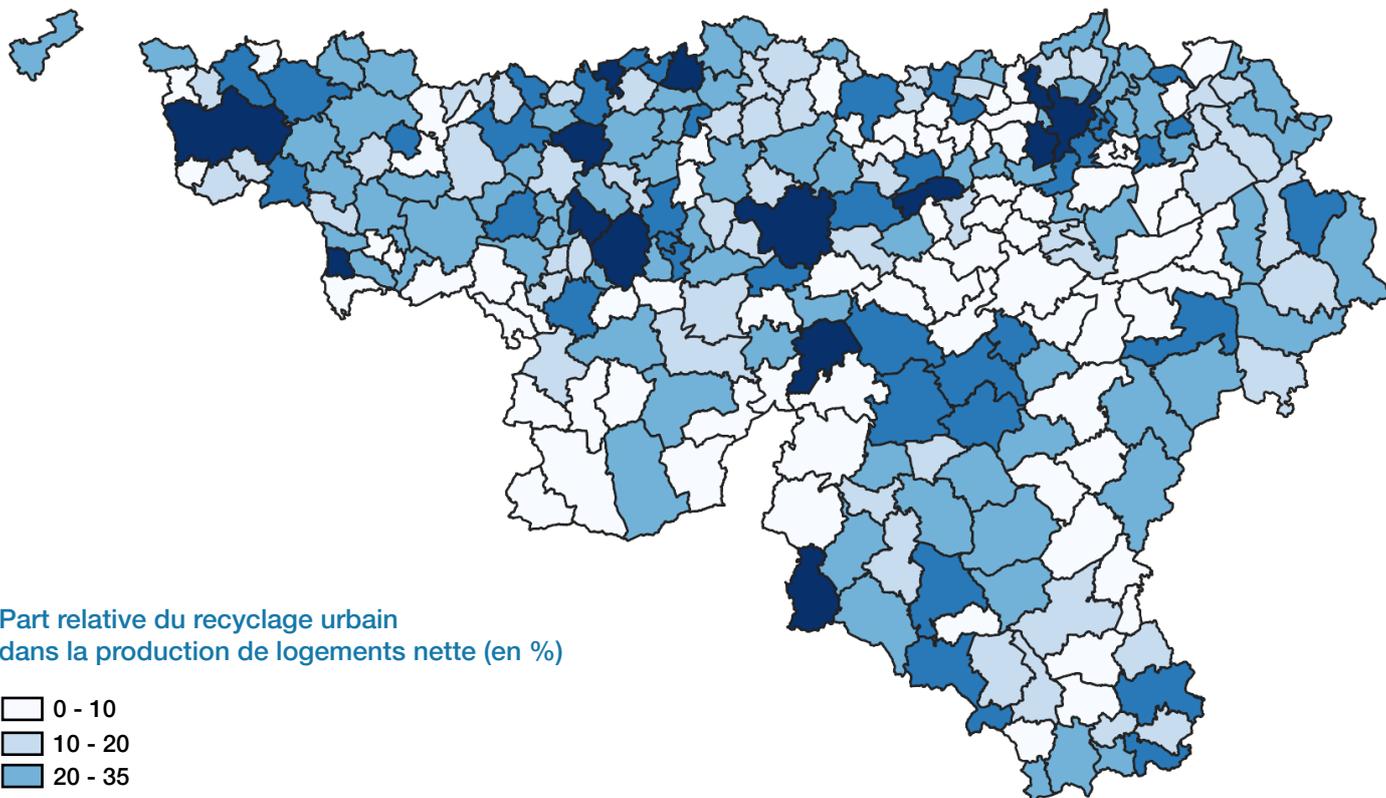
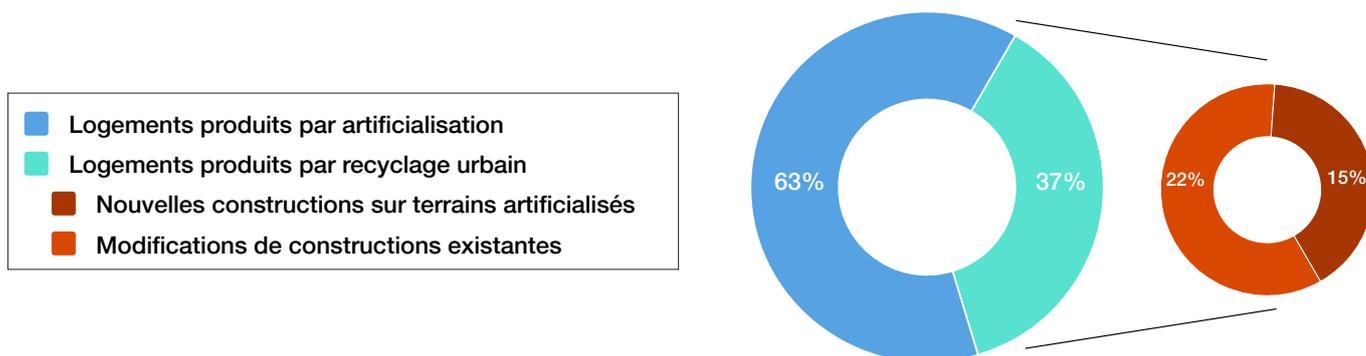
1. La localisation sur le territoire, notamment par rapport à l'offre en service de base
2. La disponibilité spatiale à l'échelle de la propriété (superficies disponibles, volumes disponibles, accès à la voirie)
3. Le potentiel par rapport à la situation des parcelles voisines ou du contexte bâti (proximité aux maisons voisines, hauteur ou profondeur du bâti sur les parcelles voisines, efficacité d'occupation du sol dans un rayon déterminé)

ANALYSE DE LA PART DE RECYCLAGE URBAIN DANS LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

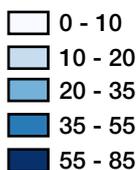
Entre 2010 et 2016, la part du recyclage urbain dans la production de logements s'est élevée globalement à 37%. Ce constat montre que, même s'ils restent minoritaires, les processus de densification sont déjà bien présents dans certaines communes, certainement en raison de la pénurie de foncier (en offre effective disponible sur le marché et non en offre potentielle figurant au plan de secteur) et des coûts élevés du foncier urbanisable.

Ces 37 % regroupent de multiples réalités en termes d'opérations : subdivision de maisons unifamiliales, démolition-reconstruction, réaffectation d'immeubles jadis à vocation économique (anciennes usines, fermes, commerces vides, etc.). Cette part comptabilise également des constructions neuves sur d'anciens sites voués à de l'activité autre qu'agricole et déjà débarrassés des structures bâties qui n'étaient plus utilisées (reconstruction sur d'anciens SAR comme d'anciens sites charbonniers, sites ferroviaires, parkings et autres dents creuses qui n'avaient déjà plus, selon le cadastre, une vocation d'espace agricole ou naturel).

Production de logements nette



Part relative du recyclage urbain dans la production de logements nette (en %)



Auteur : Lepur - ULiège (2021)
Source : Cadastre (2010-2016)

MODÉLISATION DU POTENTIEL DE DENSIFICATION RÉSIDENTIELLE

❖ Modes de production de logements via le recyclage urbain

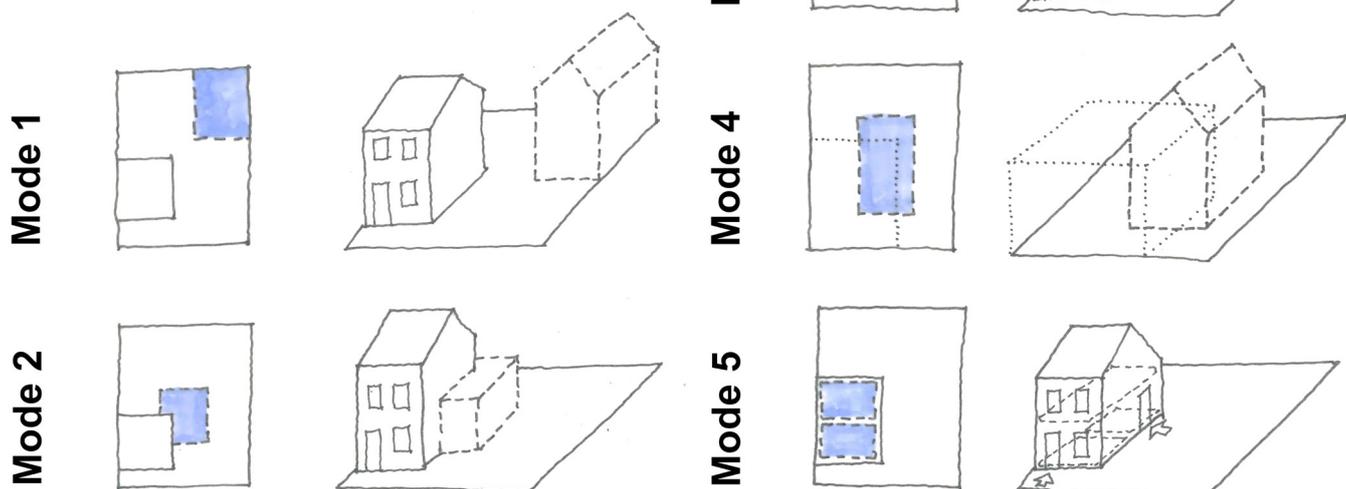
Mode 1 : Nouvelles constructions sur terrains déjà artificialisés

Mode 2 : Extension horizontale d'un bâtiment existant

Mode 3 : Extension verticale d'un bâtiment existant

Mode 4 : Démolition-reconstruction

Mode 5 : Division de logements existants



❖ Bilan du nombre de logements potentiels pour les 5 cinq modes

Le potentiel en termes de surface de terrains ou de surfaces plancher disponibles est converti en un nombre de logements potentiels, déterminé par des critères de densité en fonction du contexte bâti.

Les résultats sont déclinés en fonction de la localisation du potentiel sur le territoire de manière à mettre en évidence le potentiel idéalement situé par rapport à la proximité aux services de base et à l'offre en transports en commun.

Proximité aux services * ou arrêts structurants **	Nombre de logements potentiels					
	Mode 1	Mode 2	Mode 3	Mode 4	Mode 5	Total
Moins de 500 m	52 448	56 060	27 161	26 936	33 518	196 123
Entre 500 et 1000 m	51 813	24 208	6621	2657	27 244	112 543
Plus de 1000m	100 939	23 365	5226	743	44 760	175 033
Total	205 200	103 633	39 008	30 336	105 522	483 699

* Minimum deux services de type commerce, pharmacie ou école primaire.

** Minimum une gare ayant au moins 17 départs par jour ou un arrêt de bus présentant une desserte suffisante par rapport à la densité de population.

❖ Quelques enseignements :

- D'un point de vue théorique, les besoins en logements peuvent être rencontrés par les diverses formes de recyclage urbain étudiées dans le cadre de l'objectif de l'arrêt de l'artificialisation.
- Le potentiel est important même si on se limite aux zones proches de services et d'arrêts de transport en commun.
- En moyenne, les communes peuvent augmenter leur parc de logements de 20 % via les modes analysés.
- L'analyse ne prend pas en compte toutes les formes de production de logements sans artificialisation (ex. conversion de bâti économique en résidentiel), ni l'optimisation de l'utilisation du bâti existant sous-occupé.



Conclusions recueillies auprès de Sébastien Hendrickx (Lepur) :

En quoi ce monitoring réalisé par la CPDT diffère-t-il des estimations réalisées précédemment ? En quoi est-il si important pour les communes ?

Les précédentes analyses ne permettaient pas de distinguer, au sein des nouvelles constructions, celles qui se font sur terrains non artificialisés et celles qui se font sur terrains artificialisés. Ces dernières concernent pourtant une part non négligeable des logements produits.

Il est important d'en tenir compte pour évaluer où nous en sommes dans la production de logements via le recyclage urbain, sachant que l'objectif est de tendre vers 100 % de recyclage urbain à l'horizon 2050.

Peut-on compter sur la réhabilitation des friches en vue d'atteindre l'objectif du ZAN (zéro artificialisation nette) d'ici 2050 ?

Oui mais pas uniquement. Les communes qui disposent de nombreuses friches bien localisées pourront atteindre des taux élevés de recyclage urbain par la réhabilitation de celles-ci. On l'observe déjà sur certaines communes. Ailleurs, il faudra davantage compter sur la densification, principalement des tissus résidentiels déjà existants, visant à optimiser l'utilisation du bâti existant et du foncier déjà artificialisé.

La mesure du potentiel de densification résidentielle réalisée dans le cadre de cette recherche est théorique. Prend-elle en compte le fait que les propriétaires qui disposent d'un tel potentiel de densification douce ne le mettront peut-être pas en œuvre d'ici 2050 ?

Non, l'idée est plutôt d'évaluer dans quelle mesure nous disposons de suffisamment de potentialités pour produire du logement sans artificialiser de nouvelles terres. Et il s'avère, du point de vue théorique et sans dénaturer le tissu bâti existant, que des hypothèses de densification douce permettent de rencontrer les besoins en matière de logement pour les 50 prochaines

années et même au-delà.

Les opérations de densification réalisées spontanément par des particuliers ne participent pas toujours au bien-être du voisinage. Quels moyens de contrôle appliquer pour éviter des débordements ?

Les pouvoirs publics ont un rôle-clé à jouer pour que ces opérations participent au maintien, voire au renforcement de la qualité des lieux. Au-delà de la production

de logements pour laquelle le monitoring doit être amélioré, il faut s'assurer de la qualité des logements, de la présence d'espaces verts, de l'intégration paysagère et architecturale des projets, de la gestion de la mobilité, etc.

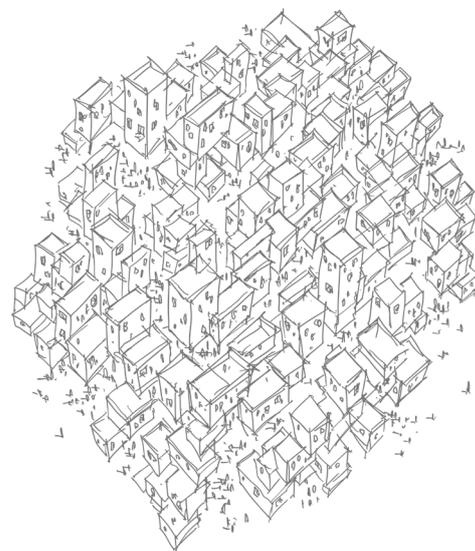
Publication de la recherche

Une nouvelle note de recherche, sera disponible prochainement sur le site de la CPDT : « Recyclage urbain et exploitation optimale du stock bâti et du foncier artificialisé ». Celle-ci traite de l'amélioration du suivi de l'étalement urbain à travers une meilleure connaissance de la production de logements dans un contexte de limitation de la consommation foncière.

La première partie de cette note propose une évaluation de la production de logements sur la base d'une analyse diachronique des données patrimoniales. A la différence de précédentes études basées sur les données issues de la délivrance de permis, cette évaluation permet de distinguer les nouvelles constructions sur terrains vierges de celles sur terrains artificialisés. Sans toutefois prendre en compte l'ensemble des formes de recyclage urbain, elle aboutit au constat que celui-ci représente environ 37 % des logements produits.

La seconde partie propose d'utiliser les données patrimoniales pour objectiver le potentiel de production de logements que représente cinq modes de recyclage urbain.

Les résultats sont exprimés en termes de superficies disponibles (superficies de terrain ou superficies plancher) et traduits en potentiel de logements. La distribution spatiale de ce potentiel est présentée à l'échelle communale.



Cette note de recherche, disponible prochainement, est produite dans le cadre de la recherche CPDT « Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain », sous la direction de :

Jean-Marie HALLEUX (Lepur-ULiège)

Auteur :

Sébastien Hendrickx (Lepur-ULiège)
avec la collaboration d'Alice Boodts (Lepur-ULiège)

Illustrations : Sylvain MARBEHANT (Lepur-ULiège)

❖ QUELLES MÉTRIQUES PERTINENTES POUR ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE DU VÉLO ?

Généraliser l'usage du vélo dans les pratiques de mobilité est un levier de la transition écologique. Au vu des contextes politiques et sociétaux en faveur des modes actifs, cette recherche doctorale questionne la capacité des pouvoirs publics à suivre le contexte favorable au vélo, sa pratique et, par extension, la capacité à identifier les territoires propices au développement de ce type de mobilité. Cette recherche doctorale, menée par Barbara Stinglhamber (CREAT), s'inscrit dans le cadre de la chaire CPDT.

La démarche méthodologique se décompose en trois étapes. D'abord les pratiques actuelles de monitoring de mobilités actives mises en place par les pouvoirs publics européens sont analysées (Belgique, Pays-Bas, France, Suisse, Suède). Ensuite les spécificités de la mobilité cyclable et leurs influences sur les méthodes de suivi opérées sont identifiées. Ces deux étapes doivent permettre d'examiner les évolutions possibles des méthodes actuelles pour améliorer la pertinence des informations collectées d'une part pour suivre l'émergence de la pratique et d'autre part pour en fixer les objectifs politiques.

Les indicateurs actuels de suivi de la mobilité cyclable en Europe démontrent une pauvreté en termes de quantité et de sources de données, de centralisation à une échelle nationale, de nature des données collectées et de capacité à évaluer les ambitions politiques et les besoins des usagers. De plus, le benchmark réalisé met en lumière le faible suivi de l'aspect « usage du territoire ». Or, ce dernier permettrait de cibler les zones pertinentes pour mener des actions en faveur des modes actifs.

Il ressort de l'analyse des spécificités de la mobilité cyclable un besoin de cibler la collecte de données. L'analyse de l'usage du vélo comme moyen de transport doit être contextualisée car son usage est fonction du type de déplacements, des alternatives modales disponibles et du contexte territorial.

Il apparaît donc pertinent d'analyser le territoire sous un nouvel angle. Celui-ci tiendrait compte de l'usage du territoire par la population et des alternatives modales inhérentes, permettant d'apprécier l'efficacité de chaque alternative en y intégrant

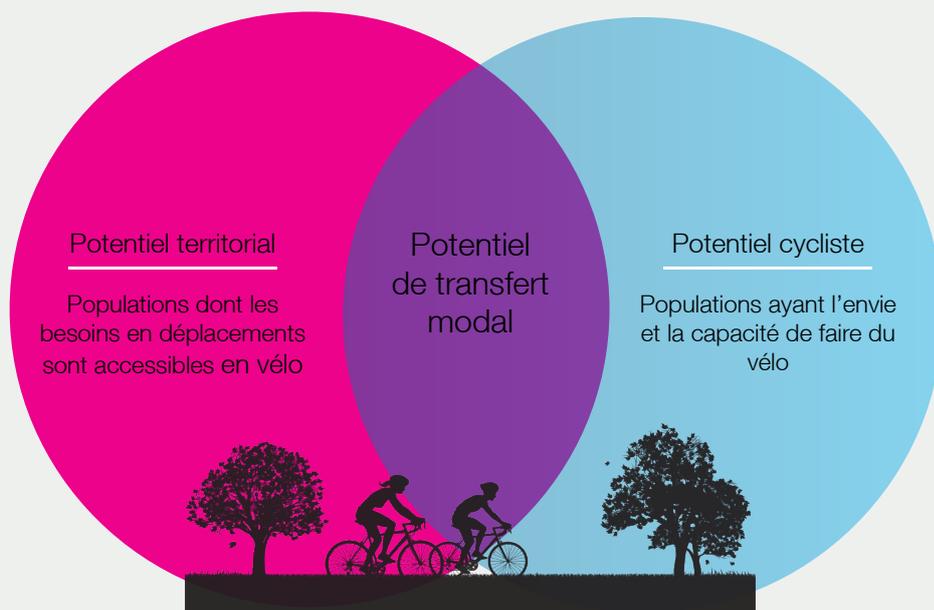
une réalité objective (potentiel territorial) et une réalité subjective (perception cycliste).

Sur cette base, un indicateur du potentiel cyclable est développé, prenant en compte les aspects subjectifs de la mobilité des personnes ainsi que les spécificités de cette mobilité. L'indicateur est composé d'un facteur territorial, le potentiel territorial (prenant en compte la compatibilité de l'utilisation du territoire par une population avec l'accessibilité vélo de ce territoire) ainsi qu'un facteur usagers, le potentiel cycliste (traduisant la capacité et la volonté de la population à utiliser le vélo comme mode de déplacement).

La métrique attendue avec cet indicateur est un potentiel de transfert modal vers le vélo (figure 1). Il permet d'identifier la population pour laquelle ce transfert modal est envisageable (au vu des pratiques de

mobilité, de la structure du territoire et de la volonté et de la capacité de ladite population).

L'indicateur développé permet donc de territorialiser le potentiel de transfert modal en tenant compte de l'influence de l'usager et de son utilisation du territoire et dans le même temps d'identifier des pistes d'actions politiques pour augmenter ce potentiel (formation, sensibilisation). Cette nouvelle métrique permettrait de proposer des politiques de mobilité en adéquation avec le potentiel cyclable du territoire.



❖ ANALYSES TERRITORIALES ET TOURISTIQUES DE LA ZONE DE LOISIRS AU PLAN DE SECTEUR

Entre 2020 et 2022, la CPDT a mené une recherche intitulée « **Tourisme et Territoire : gérer le passé et préparer l'avenir** ». Les objectifs généraux étaient d'identifier les besoins territoriaux du secteur du tourisme et de confronter ces besoins avec les disponibilités et contraintes du territoire. Cette nouvelle note de recherche, disponible sur le site de la CPDT, synthétise les principaux résultats engrangés concernant la connaissance des zones de loisirs.

Comme tout processus d'utilisation du sol, l'activité touristique évolue au cours du temps par sa localisation, sa forme et son intégration qui résultent de la demande et des règles en vigueur au moment de la mise en place des attractions et des hébergements touristiques.

En Wallonie, une zone est juridiquement dédiée à cette fonction touristique au sein du Plan de secteur : « la zone de loisirs ». Pour autant, **les zones de loisirs ne correspondent pas aux sites d'implantation majoritaire des infrastructures touristiques**. Si certains objets touristiques (types d'hébergements ou d'attractions) sont principalement présents au sein de celles-ci (citons les parcs résidentiels de week-end ou les campings), d'autres en revanche en sont pratiquement absents (par ex. les hôtels). La plupart des hébergements et attractions touristiques sont, toutefois, situés dans des zones destinées à l'urbanisation au Plan de secteur.

Actuellement, les zones de loisirs sont loin d'être toutes mises en œuvre. Leur localisation et leur taille ne sont pas toujours optimales tant au niveau des contraintes et des risques auxquels elles sont confrontées (par ex. aléa d'inondation) que des besoins du secteur (par ex. nécessité de superficies importantes pour certains projets). La non-utilisation de certaines zones de loisirs laisse supposer qu'elles avaient été initialement prévues pour un type d'offre touristique précis, qui correspondait à la demande dominante lorsque le Plan de secteur a été élaboré.

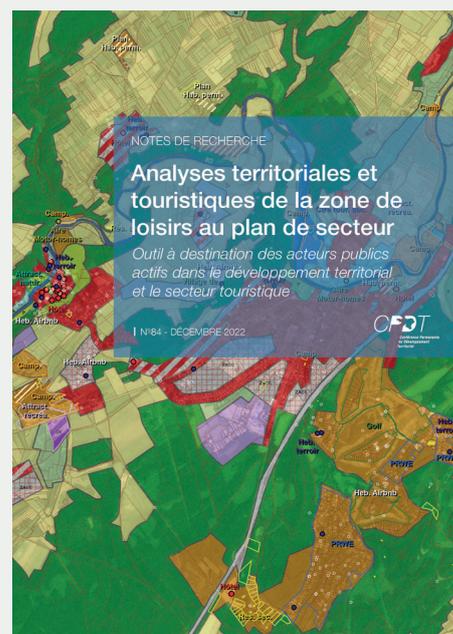
La grande diversité des activités touristiques en termes de besoins et de pu-

blics, impliquant des critères d'implantation très variés, couplée à l'évolution de la demande touristique a rendu obsolète certaines zones de loisirs. **Une forme d'inadéquation de l'offre avec la demande est d'ailleurs soulevée par les acteurs touristiques.** Les zones de loisirs mal localisées et non mises en œuvre offrent, a contrario, des opportunités pour d'autres affectations et peuvent participer aux processus de compensations planologiques.

Il y avait un manque de connaissance fine sur la répartition et les caractéristiques territoriales des terrains disponibles en zone de loisirs. La recherche CPDT « **Tourisme et Territoire : gérer le passé et préparer l'avenir** » a permis d'objectiver le (non) potentiel touristique des zones de loisirs.

Cette note de recherche présente les principaux résultats produits par l'équipe au niveau de la connaissance des zones de loisirs – à savoir leur répartition, emprise spatiale et principales caractéristiques – et du gisement potentiel de zones de loisirs libres et sans contraintes fortes au 1^{er} janvier 2020. Elle détaille aussi les différentes méthodologies utilisées pour caractériser les zones de loisirs et déterminer ce gisement foncier potentiel, les outils développés et mis à disposition ainsi que la façon de les prendre en main. Enfin, les recommandations proposées par la recherche afin d'encadrer le développement de la fonction touristique sont détaillées. Elles traitent de l'amélioration et du partage des connaissances sur les zones de loisirs encore disponibles pour le tourisme ; de l'opportunité lors de la création d'une nouvelle zone de loisirs d'utiliser comme compensation planolo-

gique des zones de loisirs résiduelles ayant peu d'intérêt touristique ou récréatif ; de la possibilité d'encadrer le développement des hébergements touristiques en zone de loisirs.



D'autres productions sur le thème du tourisme sont consultables sur le site de la CPDT :

- **Fiches touristiques Recueil - Volume 1 : consacré principalement aux attractions touristiques.**
- **Fiches touristiques Recueil - Volume 2 : dédié aux hébergements utilisés par les touristes.**

❖ L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME

Cette note de recherche fait état des principaux résultats de deux ans de recherche de la Conférence Permanente du Développement Territorial sur l'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire. La recherche est principalement centrée sur deux types de projets chargés de contribuer à la transition écologique, à savoir les projets de densification des centralités d'une part, et d'infrastructures énergétiques d'autre part.

La réduction de l'artificialisation des sols et la concrétisation de la transition énergétique nécessitent des interventions sur le tissu bâti dans des contextes complexes (intensification et requalification/densification des centralités) et des investissements en infrastructures (production, transport et stockage d'énergie) qui doivent trouver place sur le territoire.



Or, en Wallonie, nombreux sont les projets d'urbanisation ou d'aménagement du territoire qui ne parviennent pas ou tardent à se concrétiser en raison de diverses oppositions citoyennes. Celles-ci peuvent prendre des formes multiples (pressions, recours...) et mènent parfois au

refus du permis ou à l'abandon du projet par son porteur alors que ce projet répond à un besoin collectif.

Le phénomène NIMBY, régulièrement avancé pour expliquer la motivation des opposants à un projet, semble inapproprié dans une série de cas et à tout le moins simplificateur. D'autres facteurs jouent un rôle crucial dans l'acceptabilité des projets.

En ce sens, même si sa définition reste en débat, la notion d'acceptabilité sociale est régulièrement avancée par différents acteurs du développement territorial pour son intérêt à éclairer des dimensions parfois mésestimées dans la mise en œuvre de projets (acceptabilité des technologies, acceptabilité des politiques, acceptabilité des installations...).

Les deux ans de recherche ont permis de développer cette notion d'acceptabilité sociale et les mécanismes qui la sous-tendent. La note de recherche revient sur ce concept d'acceptabilité sociale et sur les principaux facteurs influant sur l'acceptation des projets. Un cadre d'action sous la forme de leviers pour contribuer à un processus d'acceptabilité sociale est proposé à partir de cette analyse.

Enfin, les principales recommandations issues de la recherche sont présentées en relation avec ce cadre d'action.

Les nouvelles publications sont consultables et téléchargeables sur le site de la CPDT !

Retrouvez aussi l'ensemble des notes de recherche déjà parues :

N°82. Dynamiques économiques émergentes et territoire(s) (2022)

N°81. Réduction du potentiel foncier urbanisable au plan de secteur (2022)

N°80. La production de logements à l'échelle régionale : tendances et perspectives (2021)

N°79. Bilan de l'artificialisation des sols en Wallonie (2020)

N°78. Des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs - Une formation à destination des CATUs (2020)

N°77. Vers une politique de pôles multimodaux en Wallonie (2020)

N°76. Mise en œuvre de plateforme d'échanges multimodale : enseignements et recommandations (2019)

N°75. Logique de localisation des sites de stockage de céréales en Wallonie (2018)

LA FORMATION CPDT

❖ UNE FRESQUE POUR COMPRENDRE LE PROCESSUS D'INONDATION

Cet automne, les séminaires partagés ont approfondi le fil-rouge sur l'adaptabilité des acteurs et du territoire à l'aide du Référentiel « Constructions et aménagements en zone inondable » rédigé par le LEMA-ULiège et diffusé par le SPW. Pour que l'ensemble des participants s'approprient les concepts et les enjeux systémiques du cycle de l'eau, la Formation CPDT a développé un atelier ludique sous forme de fresque.

Des journées d'échanges

Menés pour la première fois en 2021 (alors sous l'appellation « workshop »), les séminaires partagés regroupent, par direction extérieure, les CATUs et les agents des différents services du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (DATU) du SPW. Offrant l'opportunité de rencontres, d'échanges et de partage d'expériences, ces journées collaboratives sont appréciées, tant des agents régionaux que communaux, et participent à la construction d'un vocabulaire partagé et d'une vision commune.

Au total, ce sont 8 séminaires, qui se sont déroulés à l'automne, réunissant quelques 210 CATUs et 115 agents du SPW-DATU.

L'adaptabilité face aux risques d'inondation

Cette année, avec le fil-rouge « **Adaptabilité des acteurs et du territoire** », la Formation CPDT interroge les pratiques de développement territorial dans l'optique de davantage prévenir, anticiper et gérer les chocs et crises. Les inondations – comme celles de juillet 2021 – sont l'un de ces chocs qui marquent durablement le territoire et ses acteurs. **Face à la récurrence annoncée des épisodes pluvieux intenses, conséquence du changement climatique, quelles mesures prendre pour réduire les risques, sans pour autant perdre de vue les autres enjeux du territoire ?**

Pour répondre à cette question, le Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire, Willy Borsus, a demandé la rédaction d'un outil d'aide à la conception et l'évaluation

de projets dans les territoires soumis aux risques d'aléas d'inondation par débordement et/ou situés à proximité d'un axe de ruissellement. Complémentaire à la circulaire Inondations sortie l'an dernier, le résultat est un référentiel, rédigé par le LEMA (ULiège), prochainement accessible au plus grand nombre.

Dans une approche préventive du risque, ce référentiel propose, pour guider l'élaboration tant de projets individuels que de documents d'aménagement, un schéma décisionnel en quatre étapes (évaluer, éviter, atténuer, compenser), elles-mêmes déclinées en 14 balises.

Une approche ludique pour un système complexe

Dans l'optique de faciliter son appropriation par les agents régionaux et communaux, les séminaires partagés se sont organisés

autour de ce référentiel. Si l'équipe de la Formation CPDT a rapidement envisagé, pour la deuxième partie de journée, la mise en application du schéma décisionnel au travers d'un cas pratique, il convenait d'abord de s'assurer de la bonne compréhension par chacun des liens de cause à effet entre le cycle de l'eau, le contexte physique, l'occupation anthropique du territoire et le changement climatique. Pour ce faire, la volonté de l'équipe a été d'éviter une approche strictement théorique et de privilégier une formule ludique.

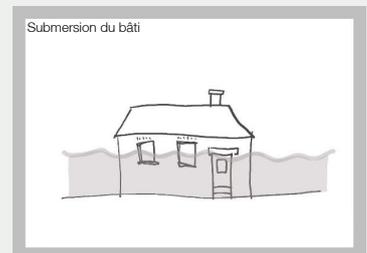
S'inspirant de la fresque du climat, la Formation CPDT a ainsi développé un « serious game » (jeu sérieux) qui a abouti à la **construction collective d'une grande image d'ensemble du processus engendrant la submersion du bâti lors d'inondations** : une fresque du risque d'inondation. L'exercice se veut à la fois collaboratif, créatif et scientifique.





effet qui existent entre chacune d'elles. Ainsi, la fresque se complexifie au fur et à mesure de l'avancée du jeu.

Une fois toutes les cartes placées, la fresque est annotée par des flèches et dessins et personnalisée à l'aide d'un titre. La fresque du risque d'inondation permet de visualiser le caractère systémique du processus d'inondation et les relations entre les actions sur le territoire ou les effets du changement climatique et le risque d'inondation. Elle s'est avérée être un réel succès et également être un excellent brise-glace, encourageant le dialogue.

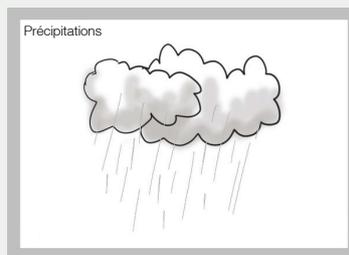


Suite à une quantité d'eau ruisselée trop importante, mais aussi parfois à une saturation des nappes et à une localisation du bâti dans une zone soumise à l'aléa, il peut y avoir une submersion du bâti.

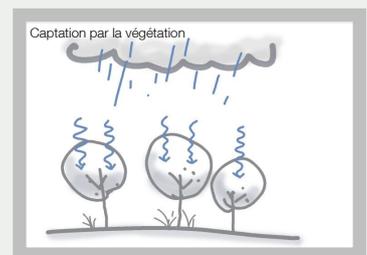
Concrètement, la fresque se joue en groupe de maximum 6 personnes et nécessite un jeu de cartes - 45 cartes exactement - regroupées en 7 familles correspondant aux étapes de la fresque. Au début, les participants ne disposent que de deux cartes : précipitations et submersion du bâti.

Ensuite, toutes les 10 à 15 minutes, les formateurs fournissent un nouveau lot de cartes à placer en lien avec celles déjà présentes sur leur feuille. Chaque lot correspond à un thème : dans l'ordre, cycle de l'eau, contexte physique, vulnérabilité et urbanisation, risque, impacts et changements climatiques et enfin, stratégies et actions.

A chaque étape, les membres du groupe sont invités à découvrir les cartes, via l'explication détaillée au verso, et à co-construire la fresque en les disposant de manière à mettre en évidence les liens de cause à



Suite à un évènement pluvieux, l'eau peut être retenue par la végétation ou atteindre le sol. Dans ce cas elle peut s'infiltrer pour ensuite être évapotranspirée ou alimenter les nappes, ou encore ruisseler vers le réseau hydrographique.



Partie des précipitations retenue par la végétation et qui n'atteint pas directement la surface du sol. Cette eau peut s'égoutter, s'évaporer, être captée par la végétation.



CPDT
Conférence Permanente
du Développement
Territorial

COLLOQUE
15.12.22
LA SUCRERIE
WAVRE

Des outils pour aider à la gouvernance des territoires

Dans une optique d'aider à la gouvernance tant régionale que locale, améliorer la connaissance des territoires et de leurs dynamiques permet d'affiner les divers outils liés à l'aménagement du territoire, voire d'en proposer de nouveaux. C'est une des finalités des travaux de la Conférence Permanente du Développement du Territoire qui au terme de trois années clôture quatre recherches faisant l'objet de nouvelles publications et de présentations lors de ce colloque.

Au travers d'**exposés d'orateurs invités** et d'**ateliers thématiques conduits par les équipes de recherche**, des outils et recommandations seront présentés et contextualisés pour réduire l'artificialisation, renforcer les centralités, accompagner les processus d'acceptabilité sociale, encadrer l'évolution des pratiques touristiques et soutenir le développement économique au travers de la mise en place de tiers-lieux.

Exposés

Les conditions d'acceptabilité de la densification urbaine

Rafaëlla Fournier, Référente territoriale au CEREMA

Tiers-lieux et dynamisation des territoires

Marc Laget, Responsable du programme "Nouveaux Lieux, Nouveaux liens" à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Ateliers

- **Le processus d'acceptabilité sociale**
- **L'adaptation des outils de l'aménagement du territoire à l'évolution du tourisme**
- **Vers des projets denses et mixtes de qualité : témoignages d'acteurs**
- **Comment objectiver les moyens et outils à utiliser pour réduire l'artificialisation ?**
- **Le tiers-lieu, un outil de développement économique adapté à de nouvelles réalités**

❖ **Programme complet, infos pratiques et inscription sur le site de la CPDT**

❖ **Clôture des inscriptions le 10 décembre**

